

LES CONVENTIONS DE SASKATOON ET DE WINNIPEG

Les journaux français et anglais ont parlé longuement des conventions des commissaires d'écoles de la Saskatchewan et du Manitoba tenues à Saskatoon et à Winnipeg en février dernier. Nous nous contenterons d'y faire un bref écho et de consigner quelques déclarations faites à la convention manitobaine. Sur celle de la province soeur, le vaillant **Patriote de l'Ouest**—qui vient d'entrer dans sa huitième année de travail fécond et de luttes vigoureuses—a dit ce qu'il convenait et fait entendre les protestations indignées qu'appelait le fanatisme étroit et grossier qui y a présidé.

Nos commissaires manitobains ne sont pas allés aux mêmes excès, bien que quelques-uns aient prôné des idées très radicales, comme M. R.-W. Craig, président de la commission scolaire de Winnipeg, par exemple, qui a exprimé celle d'imposer à tous les enfants de l'Ouest l'obligation de fréquenter l'école publique, afin d'effacer les différences de races et de religions. Ce monopole signifierait la disparition des écoles libres, comme celles des différentes paroisses de Winnipeg et d'ailleurs.

Par contre, l'archevêque anglican de Rupert's Land a condamné d'une manière formelle l'école neutre. "La valeur la plus considérable qui soit au crédit d'une nation", a-t-il dit devant la convention, "ce n'est pas le capital, mais le caractère; et le caractère ne peut être formé que par la science de la morale; et la morale cherchera en vain un fondement en dehors de la doctrine et des exemples laissés au monde par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je ne parle pas ici comme évêque, mais comme citoyen et ancien maître d'école. L'une des plus grandes fautes qu'une nation puisse commettre, c'est de limiter au corps les efforts qu'elle fait en matière d'éducation." ("Free Press," 27 février).

Il convient de féliciter chaleureusement M. Simon Saint-Germain, père d'un soldat blessé et de deux autres fils au front, métis français et pionnier, qui a réclamé le droit de parler dans sa langue maternelle. Sur le refus du président, il s'est tourné vers l'assemblée, et l'un des premiers à reconnaître son droit fut un Anglais d'Angleterre, qui n'hésita pas à déclarer que "refuser à M. Saint-Germain le droit de parler français n'était ni plus ni moins que de la barbarie". C'est ainsi, qu'appuyé par l'assemblée, M. Saint-Germain put rappeler en français les droits imprescriptibles de notre foi et de notre langue.

Ces conventions de commissaires n'ont aucun pouvoir législatif, mais elles déterminent des courants d'opinion qu'exploitent les politiciens. D'où le danger des idées subversives qui y sont prônées.